MAPHAR (DIRECTION GENERALE)
25 BP 2249 ABIDJAN 25
00-00-00-00
00-00-00

ETAT DES POLICES NON RENOUVELLE DU 01-01-2020 AU 31-12-2020

ASSURE : PHARMACIE ANIEL N°CLIENT : 00000042

INTERLOCUTEUR :

N°TELEPHONE : 22507591497

POLICE N°	RISQUE	DESIGNATION	PRIME	OBSERVATION	PERIODE DE GARANTIE
15	MULTIRISQUE PROFESSIONNEL	OFFICINE	0		01/01/2020 AU 31/12/2020
1819	MULTIRISQUE PROFESSIONNEL	OFFICINE	0		01/01/2020 AU 31/12/2020
1820	MULTIRISQUE PROFESSIONNEL	OFFICINE	0		01/01/2020 AU 31/12/2020
99	MULTIRISQUE PROFESSIONNEL	OFFICINE	5,000		01/01/2020 AU 31/12/2020
99	MULTIRISQUE PROFESSIONNEL	OFFICINE	0		25/09/2020 AU 26/09/2019
15	MULTIRISQUE PROFESSIONNEL	OFFICINE	0		25/09/2020 AU 26/09/2019
	TOTAL ASSURANCES		5,000		

ETAT DES REGLEMENTS

NOTES IMPORTANTES

POUR LA MUTUELLE

1/ Conformément aux dispositions de l'article 13 nouveau du code CIMA en vigueur depuis le 01/10/2011, vous voudrez bien prendre contact avec les services de la MAPHAR en vue de convenir des modalités pratiques de renouvellement de vos polices d'assurances au titre de l'exercice 2020. Veuillez contacter nos chargés de clientèle
MONSIEUR AKE AU 07 09 28 15 ou Mme AMANI AU 07 767 398 / 22 41 77 25
Madame COULIBALY 08 01 79 44 ou M1le GBEDA 48 52 61 31
2/ Sauf erreur ou omission de notre part, votre compte en nos livres laisse apparaître un solde
Nous restons ouverts à toutes propositions relatives aux modalités d'apurement de ces arriérés.

3/ AXA Assurances Côte d'Ivoire a changé de dénomination et est devenu désormais AXA Côte d'Ivoire, Nous vous prions de bien vouloir libeller vos effets de paiement des primes à l'ordre de AXA Côte d'Ivoire. MAPHAR (DIRECTION GENERALE)
25 BP 2249 ABIDJAN 25
00-00-00-00
00-00-00

ETAT DES POLICES NON RENOUVELLE DU 01-01-2020 AU 31-12-2020

ASSURE : PHCIE DE BONOUA N°CLIENT : 00000007

INTERLOCUTEUR

N°TELEPHONE : 22558094667

POLICE N°	RISQUE	DESIGNATION	PRIME	OBSERVATION	PERIODE DE GARANTIE
POLICE2021XXXXX	MULTIRISQUE PROFESSIONNEL	OFFICINE	5,000		01/01/2020 AU 31/12/2020
15	MULTIRISQUE PROFESSIONNEL	OFFICINE	5,000		01/01/2020 AU 31/12/2020
TOTAL ASSURANCES			10,000		

ETAT DES REGLEMENTS

NOTES IMPORTANTES

POUR LA MUTUELLE

1/ Conformément aux dispositions de l'article 13 nouveau du code CIMA en vigueur depuis le 01/10/2011, vous voudrez bien prendre contact avec les services de la MAPHAR en vue de convenir des modalités pratiques de renouvellement de vos polices d'assurances au titre de l'exercice 2020. Veuillez contacter nos chargés de clientèle

MONSIEUR AKE AU 07 09 28 15 ou Mme AMANI AU 07 767 398 / 22 41 77 25

Madame COULIBALY 08 01 79 44 ou M1le GBEDA 48 52 61 31

2/ Sauf erreur ou omission de notre part, votre compte en nos livres laisse apparaître un solde
Nous restons ouverts à toutes propositions relatives aux modalités d'apurement de ces arriérés.

3/ AXA Assurances Côte d'Ivoire a changé de dénomination et est devenu désormais AXA Côte d'Ivoire, Nous vous prions de bien vouloir libeller vos effets de paiement des primes à l'ordre de AXA Côte d'Ivoire.